



Indemnité d occupation du bien principal dans un divorce

Par **blanchard valerie**, le **08/06/2018** à **19:46**

BONSOIR ,

je suis séparée depuis 02/2011 le juge m a condamnée a régler une indemnité d occupation du bien principal or la maison était en travaux au moment de la séparation et n était pas louable en l état comment puis je démontrer que la valeur locative du bien était incalculable dans la mesure où il ne respectait pas les devoirs d un bailleur (électricité non fini , barre de fera béton , pas de garde corps constat d huissier à la appui)???

merci de m aider , cordialement